

**MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 486-2013

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le **n° 486-2013** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 20 janvier 2014.

Le règlement n° 486-2013 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 23^e jour de janvier 2014.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier